



accusation d'attouchement

Par **fanou195979**, le **25/10/2010** à **15:08**

bonjour je vous écris car en 2009 j ai été invité chez une de mes ex amie pour prendre le café chez elle après de 17 ans de connaissance et si vous voulez sa fille de 10 ans voulais monté sur mes genoux et moi je l ai repoussé je l avais prise par ses cuisses et un peu + tard elle m accuse de lui avoir carressé ses cuisses dont une plainte a été déposé contre moi je suis convoqué au tribunal le 25 novembre 2010 a niort a 14 h donc je voulais savoir car la fille avais été intérogé par les services de police et lui ont posé la question si je lui avais mi ma main dans sa culotte elle leur a répondu non donc comme je suis a la recherche d'un emploie et admetton je retrouve du travail à quelque jour de la date est se que mon avocat peu se représenté pour moi ?? et se que je risque ? a savoir que mon avocat ma dit que je ne ferais pas de la prison merci de votre réponse cordialement